

# COLLECTION des RaPPORTS

OCTOBRE 90 ■ N° 88

Enquête "Conditions de vie et aspirations des Français"

LE R.M.I. A L'ÉPREUVE DE L'OPINION

Viviane Payet-Thouvenot

**CREDOC**

## Le RMI à l'épreuve de l'opinion

### NOTE DE SYNTHÈSE

En décembre 1988, la loi relative à la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion est votée, son application est instantanée. Rendu nécessaire par l'ampleur de la pauvreté et de la précarité, le RMI a pour vocation d'assurer aux plus démunis le minimum vital tout en essayant de les réintégrer dans la société.

Comment réagit l'opinion publique à cette mesure ? Comment en perçoit-elle le principe et le fonctionnement ?

C'est pour répondre à ces questions que, pour la deuxième année consécutive, le CREDOC, à la demande de la CNAF, a interrogé la population française par l'intermédiaire de l'enquête " Conditions de vie et Aspirations des Français".

### Un consensus favorable au RMI.....

Un véritable consensus se dégage dans l'opinion publique à propos du RMI: les neuf dixièmes des Français plébiscitent cette mesure. Certes s'opposent ceux dont l'attitude est relativement "sévère" vis-à-vis de cette prestation et ceux dont les opinions apparaissent plus souples. Mais dans l'ensemble, l'idée de moraliser le RMI en subordonnant son versement au mérite de l'allocataire est fortement rejetée. Ainsi, 63% des Français pensent que cette allocation doit être versée automatiquement lorsque l'intéressé est en dessous du minimum. Toutefois, lorsque l'on introduit la notion de projet d'insertion, les opinions sont totalement différentes : ce qui corrobore bien l'idée que c'est l'aspect moralisateur du mérite qui est rejeté face à l'idée d'automatisme. Près de 72% de la population jugent normal qu'un projet d'insertion soit la contrepartie du versement.

Les avis sont toutefois partagés quant aux raisons de mettre en place le projet d'insertion. On peut en effet le considérer comme un devoir (puisque l'on reçoit de l'argent, on doit donner des gages de sa bonne volonté) ou, au contraire, comme un droit du bénéficiaire (l'argent ne suffit pas à aider les plus pauvres). Parmi les 72% d'enquêtés qui trouvent normal de lier la prestation à un projet d'insertion, 70% se situent dans la deuxième catégorie.

Dans la population française, on peut ainsi distinguer trois grands groupes d'individus :

- Les irréductibles (30% de la population) qui s'opposent à la notion même de contrepartie. Pour eux, la société doit assurer à chacun de ses citoyens un revenu minimum et ceci automatiquement. Le représentant de ce groupe est plutôt jeune, vit seul et a des revenus modestes.

- Viennent ensuite ceux qui perçoivent le projet d'insertion non pas comme un instrument de contrôle, mais plutôt comme un complément indispensable à l'aide financière. Ils représentent 50% de la population et se caractérisent par un niveau de diplôme supérieur à la moyenne.

- Enfin, dans le dernier groupe (environ 20%), on trouve des individus qui sont défavorables au RMI et qui adhèrent à l'aspect moralisateur de la contrepartie. Peu diplômé, l'enquêté de ce groupe est souvent une personne âgée vivant en province.

Une autre façon de mesurer la générosité des Français concerne la durée de versement de la prestation. La loi prévoit de l'accorder pour une période de trois mois renouvelables, mais la majorité des Français (65%) estiment que cette allocation doit être versée tant que la situation du bénéficiaire le justifie. En choisissant d'accorder cette aide aussi longtemps que nécessaire, les Français se placent bien dans une perspective de lutte à long terme contre la pauvreté.

Peut-être conscients de la faiblesse relative de la somme allouée, plus de six enquêtés sur dix sont indulgents vis-à-vis du recours aux petits travaux au noir : ceux-ci sont acceptés pour arrondir les fins de mois des bénéficiaires de la prestation..

### **Mais quelques interrogations....**

Le RMI peut entraîner des effets pervers : la désincitation au travail n'en est pas un des moindres. La prestation ne risque-t-elle pas de permettre le choix entre travail et non travail ? Pour un ménage disposant du SMIC, l'utilité marginale du travail peut en effet paraître faible.

Or, ce risque n'est perçu comme tel que par une minorité de Français : 30% seulement d'entre eux pensent que cette aide "risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail".

Par contre, les avis sont plus partagés sur les modalités du projet d'insertion.

Une "formation générale (lecture, calcul, vie pratique)" peut-elle en constituer la base? Les Français n'en semblent pas convaincus : 52% d'entre eux estiment que suivre une formation générale n'est pas un effort suffisant pour se voir attribuer le RMI. Est-ce le mot "général" accompagné de la notion de "vie pratique" qui heurte la moitié de la population (l'effort devrait se concrétiser par une formation aux débouchés professionnels plus immédiats) ou la notion de formation qui est jugée insuffisante pour

constituer le projet d'insertion ? Ceci devrait faire l'objet d'investigations complémentaires.

### **Et des divergences d'opinion suivant les caractéristiques socio-économiques....**

Plusieurs facteurs influent sur le choix des réponses : ainsi la profession et catégorie sociale, le niveau de vie (mesuré à la fois par le niveau d'équipement et par le revenu), le fait d'être au chômage, de l'avoir connu ces dix dernières années et même le fait de s'en sentir menacé, enfin l'âge et la région de résidence.

Sur toutes les questions, les indépendants et les agriculteurs s'opposent d'une part aux cadres supérieurs/professions libérales et d'autre part aux inactifs (en activité ou à la retraite).

Les premiers manifestent une relative méfiance vis-à-vis du RMI et sont majoritairement hostiles à l'idée d'une aide sans contrepartie de la part du bénéficiaire. Les agriculteurs surtout estiment qu'il est normal d'exiger une contrepartie puisqu'il y a distribution d'argent (43%). On retrouve la même tendance tant à propos de l'insuffisance de la formation générale pour justifier l'attribution de l'aide que sur la durée de versement du RMI que 24% des indépendants limiteraient à trois ou six mois. Quant à la prestation elle-même, elle est plutôt accusée d'inciter à la paresse.

A l'opposé, les cadres supérieurs/professions libérales montrent de manière générale un grand sens de la solidarité vis-à-vis des plus défavorisés. Très largement favorables au RMI (91%) et à l'automatisme de son versement (66%), ils estiment, pour neuf sur dix d'entre eux, que le projet d'insertion est un moyen de maximiser l'aide. Ils n'envisagent pas qu'un choix puisse s'effectuer pour les allocataires entre travail et non travail. Par contre, ils sont plus mitigés sur la suffisance de la formation générale pour l'attribution du RMI et sur le recours aux petits boulots non déclarés.

L'importance du phénomène "chômage" dans le choix des réponses est à noter. Le fait de connaître ou d'avoir connu le chômage ces dix dernières années rend beaucoup plus sensible aux problèmes des plus démunis. Ainsi, de grandes divergences apparaissent entre les chômeurs et les actifs occupés à propos de l'automatisme du RMI : les derniers ont une attitude beaucoup plus stricte et 41% d'entre eux contrôlèrent d'abord le mérite du solliciteur (contre 27% chez les chômeurs). Le fait même de se sentir menacé de chômage influe sur les réponses.

Cette opposition s'observe aussi en ce qui concerne l'éventuelle désincitation au travail: les personnes privées d'emploi rejettent à 75% l'idée d'une inactivité voulue et pleinement acceptée (contre 66% chez les actifs occupés). De même, plus l'enquêté a été au chômage, plus il trouve normal le recours aux petits boulots non déclarés pour arrondir les fins de mois.

L'âge est un autre facteur déterminant. D'un côté, les moins de 35 ans se déclarent favorables au RMI, mais jugent anormal d'exiger une contrepartie en échange de son versement. Très généreux, ils accordent cette aide tant que la situation du bénéficiaire le justifie. Les plus âgés, par contre, considèrent normal de demander quelque chose en échange de la prestation. Mais les raisons de ce choix divergent suivant l'âge : les plus de 65 ans voient dans la contrepartie un moyen pour renforcer l'efficacité de l'aide (ils sont d'ailleurs favorables au RMI contrairement à leurs cadets) tandis que les générations intermédiaires la trouvent normale "car il y a versement d'argent".

Dernier point à noter : les différences d'opinion suivant les régions. La région parisienne et la Méditerranée montrent un plus grand sens de la générosité tandis que l'Est et le Nord se montrent plus réticents vis-à-vis de cette mesure.

### **Une conception variable du "Minimum"....**

Il était, enfin, intéressant de s'interroger sur la notion même de minimum. Qu'entendent les Français par ce terme ?

S'agit-il d'assurer les besoins élémentaires, en particulier alimentaires, ou d'assurer une vie parfaitement intégrée dans la société ?

Les Français interrogés par le CREDOC estiment qu'une famille de deux enfants doit pouvoir disposer en moyenne de 3996 F pour la nourriture afin de ne pas être considérée comme pauvre (estimation fin 1989). D'autre part, le revenu qui paraît être le minimum pour une famille de même composition est de 9404 F. On s'aperçoit, lorsque l'on relie ces deux appréciations, que la part de l'alimentation dans le budget des plus pauvres est estimée à 42% (rappelons que le coefficient budgétaire INSEE pour l'alimentation des plus démunis est de 0,29). Surestimation du poste alimentation ou au contraire juste vision de la réalité ? Notons de toutes façons, qu'avec une telle appréciation, plus de 36% des familles françaises avec deux enfants se situeraient en dessous du seuil subjectif de pauvreté.

Mais on remarque aussi sur cette question des différences sensibles d'appréciations suivant les catégories sociales: plus le niveau de vie de l'enquêté est élevé, plus son estimation du revenu minimum est forte.



**Enquête "Conditions de vie et aspirations des Français"**

## LE R.M.I. A L'ÉPREUVE DE L'OPINION

Viviane Payet-Thouvenot

# **CONDITIONS DE DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS**

**Etude réalisée à la demande de :**

**. La Caisse Nationale des Allocations Familiales**

**Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :**

- . Georges Hatchuel (Directeur adjoint)
- . Laurent Clerc, Catherine Duflos, Ariane Dufour, Françoise Gros, Lucette Laurent, Olivier Martin, Viviane Payet-Thouvenot.

**CREDOC**

Président : Bernard Schaefer  
Directeur : Robert Rochefort

## SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>SECTION 1</b> <b>Le RMI : un consensus national à 90 %</b> .....	4
<b>SECTION 2</b> <b>Le RMI : un droit automatique ou une aide méritée ?</b> .....	7
<b>SECTION 3</b> <b>L'insertion : un droit ou un devoir du bénéficiaire ?</b> .....	15
<b>SECTION 4</b> <b>La formation : un effort suffisant ?</b> .....	23
<b>SECTION 5</b> <b>Généreux, jusqu'à quel point ?</b> .....	27
<b>SECTION 6</b> <b>Le RMI est-il perçu comme une incitation à la paresse ?</b> .....	33
<b>SECTION 7</b> <b>Le RMI et "le travail au noir"</b> .....	38
<b>SECTION 8</b> <b>Le "M" de R M I</b> .....	43
<b>SECTION 9</b> <b>La population concernée selon l'opinion publique</b> .....	49
<b>CONCLUSION</b> <b>Une approche synthétique des résultats</b> .....	51

## INTRODUCTION

Décembre 1988 : la loi relative à la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion est votée, son application est instantanée. Rendu nécessaire par l'ampleur de la pauvreté et de la précarité, le RMI a pour vocation d'assurer aux plus démunis le minimum vital tout en essayant de les réintégrer dans la société. A côté du versement de cette allocation, sont prévues des actions concernant notamment la réinsertion professionnelle, la lutte contre l'illettrisme, la santé ainsi que des stages d'entraînement aux démarches administratives.

Comment réagit l'opinion publique à une telle prise en charge des plus défavorisés ? De manière générale, les Français font preuve d'une grande solidarité vis-à-vis des plus pauvres et trouvent normal que la société aide ceux qui, du fait de la crise économique, ont été exclus du système.

Ainsi, ils sont de plus en plus nombreux à penser qu'aider les plus défavorisés n'est pas les déresponsabiliser : les deux tiers des Français interrogés par le CREDOC estiment que prendre en charge les familles défavorisées leur permet de vivre sans leur enlever le sens des responsabilités.

### **Mais qu'en est-il précisément en ce qui concerne le RMI ?**

Depuis 1988, et donc avant même la mise en place de cette mesure, le CREDOC et la CNAF interrogent la population au moyen de l'enquête "**Conditions de vie et Aspirations des Français**", afin de savoir comment celle-ci perçoit le principe et le fonctionnement de cette prestation.

Les thèmes abordés dans l'enquête de fin 1989, que nous traitons dans ce document, permettent de **cerner l'image du RMI** dans l'opinion publique, de savoir à combien les Français estiment **le montant d'un revenu minimum** en deçà duquel il est impossible de vivre, et de comprendre s'ils considèrent cette mesure comme une **allocation universelle** (délivrée sans contrepartie) ou au contraire comme **une aide assujettie au mérite du bénéficiaire**. Le versement doit-il être accompagné d'un **projet d'insertion** de la part de l'intéressé et ceci pour quelles raisons ? On peut en effet considérer **l'insertion** comme un **droit** de l'allocataire (il ne suffit pas de donner de l'argent pour aider les plus pauvres) ou au contraire **comme un devoir** (il doit y avoir une contrepartie à tout versement d'argent). Mais alors, quelle forme doit prendre ce projet d'insertion ? Le problème de la **durée du versement** est également abordé dans ce rapport. Il permet, entre autres, de mesurer jusqu'à quel point les Français se sentent solidaires des plus démunis. La question de l'éventuelle **désincitation au travail**, ainsi que celle du **recours aux petits boulots non déclarés**, sont aussi évoquées.

Finalement, un large consensus se dégage : les Français se déclarent majoritairement favorables au principe du RMI. Certes, s'opposent ceux dont l'attitude est relativement "sévère" vis-à-vis de cette mesure et de ses bénéficiaires et ceux dont les opinions apparaissent plus souples. Mais dans l'ensemble, l'idée de moraliser le RMI en subordonnant son versement au mérite de l'allocataire est fortement rejetée (63%). De même, la mise en place du projet d'insertion est perçue non pas comme un moyen de contrôle, mais plutôt comme une maximalisation de l'utilité de cette mesure (70%). En acceptant d'accorder cette aide aussi longtemps que la situation du bénéficiaire le

justifie (65%), les Français se placent bien dans une perspective de lutte à long terme contre la pauvreté. Peut-être conscients de la faiblesse relative de la somme allouée, plus de six enquêtés sur dix sont indulgents vis-à-vis du recours aux petits travaux non déclarés : ceux-ci sont acceptés pour arrondir les fins de mois.

Par contre, les avis sont partagés sur les modalités du projet d'insertion. Quelle forme celui-ci doit-il prendre pour les 50% de la population qui jugent que suivre une formation générale ne peut constituer un effort suffisant pour justifier l'attribution du RMI ?

## SECTION 1

### Le RMI : un consensus national à 90%

Un an et demi après sa mise en application, le Revenu Minimum d'Insertion est plébiscité par les Français : 91% d'entre eux sont, en fin 1989, plutôt favorables à cette mesure.

Tableau N°1

Globalement, êtes-vous favorable ou défavorable  
au Revenu minimum d'insertion ? (1989)

	En %
1. Plutôt favorable .....	90,9
2. Plutôt défavorable .....	7,6
3. Ne sait pas .....	1,5
	-----
Total .....	100,0

Les enquêtés ayant un niveau de vie particulièrement élevé ont une opinion légèrement plus critique vis-à-vis du RMI que la moyenne des Français : ainsi plus de 10% de ceux qui ont un indice d'équipement (mesuré par le nombre de biens d'équipement possédés) élevé et 12% de ceux qui touchent un revenu annuel supérieur à 200 000 Francs s'y déclarent défavorables (contre 8% dans l'ensemble de la population).

Tableau N°2

**Opinion sur le Revenu minimum d'insertion**  
 ... Selon l'indice d'équipement-niveau de vie (1989)

	Plutôt favorable %	Plutôt défavorable %	Ne sait pas %	Total %
0, 1, 2 équipements .....	91,5	7,1	1,4	100,0
3, 4 équipements .....	91,1	7,4	1,5	100,0
5, 6, 7 équipements .....	<b>88,2</b>	<b>10,5</b>	1,3	100,0
Ensemble .....	90,9	7,6	1,4	100,0

Au vu des réponses à cette question, on peut soupçonner, chez les plus aisés des Français, un degré de solidarité légèrement moindre que parmi les autres catégories de la population. Sans doute, les plus nantis pensent-ils que, selon le principe des vases communicants, ce qu'on donne aux uns doit venir des autres. Cependant, les écarts ne sont pas suffisamment significatifs pour qu'on puisse en tirer des enseignements généralisables.

Tableau N°3

**Opinion sur le Revenu minimum d'insertion**  
 ... Selon le revenu annuel du foyer de l'enquête (1989)

	Plutôt favorable %	Plutôt défavorable %	Ne sait pas %	Total %
. moins de 55 000 F .....	91,9	6,3	1,8	100,0
. de 55 000 à 84 999 F .....	91,1	7,0	1,9	100,0
. de 85 000 à 119 999 F .....	92,2	6,4	1,4	100,0
. de 120 000 à 199 999 F .....	91,1	8,2	0,7	100,0
. plus de 200 000 F .....	<b>87,1</b>	<b>12,5</b>	0,4	100,0
. non déclaré .....	90,8	6,7	2,4	100,0
. Ensemble .....	90,9	7,6	1,4	100,0

Les indépendants et, dans une moindre mesure, les agriculteurs se distinguent par une attitude un peu moins positive, ceci à l'opposé des salariés, mais aussi, et surtout, des inactifs et des retraités (Tableau N°4). Les plus de 65 ans montrent, en effet, un sens de la solidarité plus important que les jeunes générations (Tableau N°5).

**Tableau N°4**

**Opinion sur le Revenu minimum d'insertion**  
*... Selon la profession et la catégorie sociale de l'enquête (1989)*

	Plutôt favorable %	Plutôt défavorable %	Ne sait pas %	Total %
. agriculteur .....	89,1	8,7	2,2	100,0
. indépendant .....	82,1	17,9	0,0	100,0
. cadre supérieur, prof. libérale...	91,5	5,4	3,1	100,0
. profession intermédiaire .....	89,5	9,3	1,2	100,0
. employé .....	90,6	9,4	0,0	100,0
. ouvrier .....	89,2	8,2	2,6	100,0
. retraité .....	93,4	4,9	1,7	100,0
. autre inactif .....	92,9	5,8	1,2	100,0
. Ensemble .....	90,9	7,6	1,4	100,0

**Tableau N°5**

**Opinion sur le Revenu minimum d'insertion**  
*... Selon l'âge de l'enquête (1989)*

	Plutôt favorable %	Plutôt défavorable %	Ne sait pas %	Total %
. moins de 30 ans .....	90,3	7,9	2,2	100,0
. de 30 à 49 ans .....	89,9	8,5	1,6	100,0
. de 50 à 64 ans .....	91,2	8,1	0,7	100,0
. plus de 65 ans .....	93,7	5,0	1,3	100,0
. Ensemble .....	90,9	7,6	1,4	100,0

Ce "consensus national" mérite cependant d'être creusé et détaillé. C'est ce qui fait l'objet des sections suivantes.

## SECTION 2

### **Le RMI : un droit automatique ou une aide méritée ?**

Une des difficultés du RMI réside dans ses modalités d'attribution et en particulier dans le problème du contrat. En témoignent les débats de l'Assemblée Nationale lors de son instauration (1). Considérée comme un outil d'insertion et non d'assistance, l'octroi de cette aide est assorti dans la loi par une contrepartie de la part du bénéficiaire : celui-ci doit donner des signes d'un effort d'insertion ou de réinsertion dans la société. L'esprit de la loi traduit tout à la fois un désir de guérir l'exclusion sociale des intéressés par une tentative de les réintégrer, autant par le biais de formations, de stages, que tout simplement par l'intermédiaire de l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne (gérer le budget familial, respecter un emploi du temps...), qu'une volonté d'éviter d'une part, les débordements financiers par le contrôle de la distribution de cette allocation et d'autre part, les pièges de l'aide "assistantielle".

Lorsque l'on interroge les Français à ce sujet, on constate que 62% d'entre eux n'adhèrent pas vraiment à l'idée de cette contrepartie. Pour eux, le RMI doit être attribué en fonction des ressources (ou plutôt du manque de ressources) de l'intéressé et non en fonction d'un effort particulier de sa part (Tableau N°6).

L'ambiguïté de la question est sans doute pour beaucoup dans cette majorité en faveur de cette "aide sans condition". En effet, l'insertion n'est pas évoquée dans la question et il n'est pas donné de détails sur le mode d'évaluation de "l'effort" du bénéficiaire du RMI.

-----  
(1) - Signalons aussi qu'un an après son entrée en vigueur, moins d'un tiers des bénéficiaires du RMI avaient signé un contrat d'insertion.

Qu'entend-on par effort ou mérite, comment le mesure-t-on ? Cette solution ne risque-t-elle pas d'engendrer des situations arbitraires ?

C'est donc sans doute à la fois la peur d'une administration tatillonne et surtout une volonté de générosité (automatique au-dessous du minimum) qui provoquent cette prise de position en faveur de l'automatisme. Cependant, il ne faut pas négliger que les enquêtés n'avaient finalement le choix qu'entre deux possibilités: le droit automatique et l'attribution selon le mérite. La première étant tout de suite acceptée, le second item est, de ce fait, rejeté.

Le pourcentage est d'ailleurs en augmentation de près de 4 points par rapport à 1988, alors qu'à cette époque, le projet de loi final sur le RMI n'avait pas encore été adopté.

**Tableau N°6**

**Une aide est actuellement mise en place pour compléter les ressources des plus pauvres et leur assurer un revenu minimum. Ce minimum est fixé, par exemple, à 2 000 Francs pour une personne seule et 4 200 Francs pour un couple avec 2 enfants.**

**A ce sujet pensez-vous que ?**

	1988 %	1989 %
1. Cela devrait être un droit automatique quand on est en dessous du minimum .....	57,0	61,9
2. Cette aide devrait se mériter par un effort particulier .....	42,0	37,5
3. Ne sait pas .....	1,0	0,6
Total .....	100,0	100,0

Les enquêtés appartenant aux ménages les plus modestes, c'est-à-dire aux foyers les moins équipés et disposant des revenus les plus bas, sont un peu plus partisans que les autres du droit automatique.

**Tableau N°7**  
**Le RMI devrait-il être un droit automatique,**  
**ou bien devrait-il se mériter par un effort particulier ?**  
*... Selon le niveau d'équipement de l'enquêté (1989)*

	Droit automatique %	Se mériter par un effort %	Ne sait pas %	Total %
. 0,1,2 équipements .....	63,2	36,2	0,6	100,0
. 3,4 équipements .....	61,4	38,2	0,4	100,0
. 5,6,7 équipements .....	58,7	40,4	0,9	100,0
. Ensemble .....	61,9	37,5	0,6	100,0

**Tableau N°8**

**Le RMI devrait-il être un droit automatique,**  
**ou bien devrait-il se mériter par un effort particulier ?**  
*... Selon le revenu annuel du foyer (1989)*

	Droit automatique %	Se mériter par un effort %	Ne sait pas %	Total %
. moins de 55 000 F .....	65,1	34,8	0,0	100,0
. de 55 000 à 84 999 F ...	59,6	39,7	0,7	100,0
. de 85 000 à 119 999 F	63,4	36,0	0,6	100,0
. de 120 000 à 199 999 F	62,9	37,1	0,0	100,0
. plus de 200 000 F .....	57,9	42,1	0,0	100,0
. revenus non déclarés	61,7	36,2	2,1	100,0
. Ensemble .....	61,9	37,5	0,6	100,0

Sur cette question aussi, s'opposent les salariés et les indépendants (agriculteurs, commerçants et chefs d'entreprises). Et si les agriculteurs semblaient plus favorables, on l'a vu, que les autres indépendants au principe du RMI, ils sont toutefois majoritairement hostiles (et ceci plus que les autres non salariés) à l'idée d'une aide sans contrepartie de la part du bénéficiaire. Pour eux, cette distribution de revenu doit être conditionnée par un travail, ou du moins par un effort montrant que l'on mérite cette aide.

Si l'on exclut les inactifs non retraités, qui sont parmi les plus susceptibles d'être concernés par une telle mesure, les enquêtés défavorables à la liaison revenu-insertion se retrouvent chez les cadres et les employés.

**Tableau N° 9**

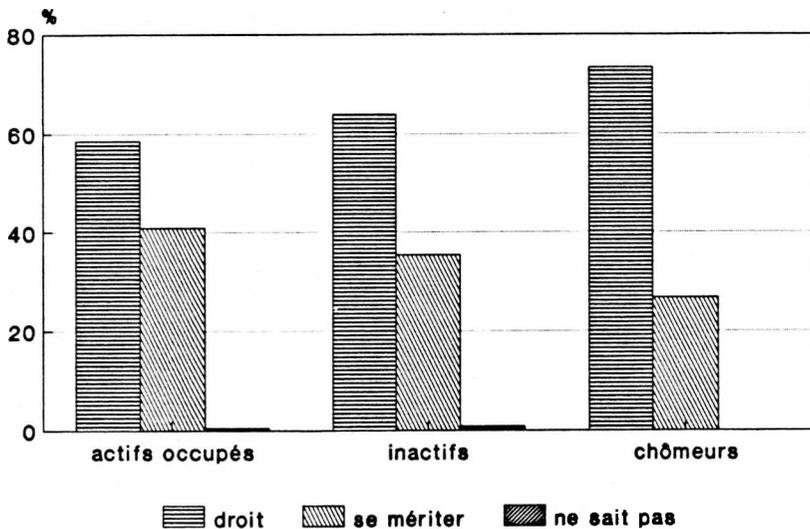
**Le RMI devrait-il être un droit automatique,  
ou bien devrait-il se mériter par un effort particulier ?  
... Selon la profession de l'enquêté (1989)**

	Droit automatique %	Se mériter par un effort %	Ne sait pas %	Total %
. agriculteur .....	39,3	58,3	2,4	100,0
. indépendant .....	50,9	47,6	1,5	100,0
. cadre sup., prof. libérale	66,1	33,8	0,0	100,0
. profession intermédiaire	58,9	41,1	0,0	100,0
. employé .....	67,5	32,2	0,3	100,0
. ouvrier .....	60,3	39,4	0,3	100,0
. retraité .....	60,2	39,1	0,8	100,0
. autre inactif .....	67,1	32,2	0,7	100,0
. Ensemble .....	61,9	37,5	0,6	100,0

Toutefois, les variations sont plus fortes lorsque l'on analyse les résultats selon le statut professionnel de l'enquêté. En effet, on constate de fortes divergences d'opinion entre les chômeurs et les actifs occupés : ceux-ci ont une attitude très stricte pour l'attribution du RMI. 41% d'entre eux contrôleraient d'abord le mérite du solliciteur (contre 27% chez les chômeurs).

### Graphique N°1

**Le RMI devrait être un droit automatique,  
ou bien devrait-il se mériter par un effort particulier ?  
... Selon la situation professionnelle de l'enquêté(1989)**



D'autre part, le fait que l'enquêté ou l'un des membres de son foyer soit menacé de chômage est un facteur déterminant dans le choix de la réponse. En effet, ceux dont le foyer ne connaît pas actuellement le chômage, mais qui pourtant s'en sentent menacés (situation résumée dans le tableau N° 10 par "oui, mais pas actuellement") répondent à 67% en faveur du droit automatique, tandis que ceux qui se sentent à l'abri de ce drame ne sont que 60% dans ce cas. Les personnes touchées directement ou indirectement par ce phénomène (elles ou un des membres de leur foyer déjà au chômage) se déclarent à 71% favorables à l'attribution sans condition du RMI.

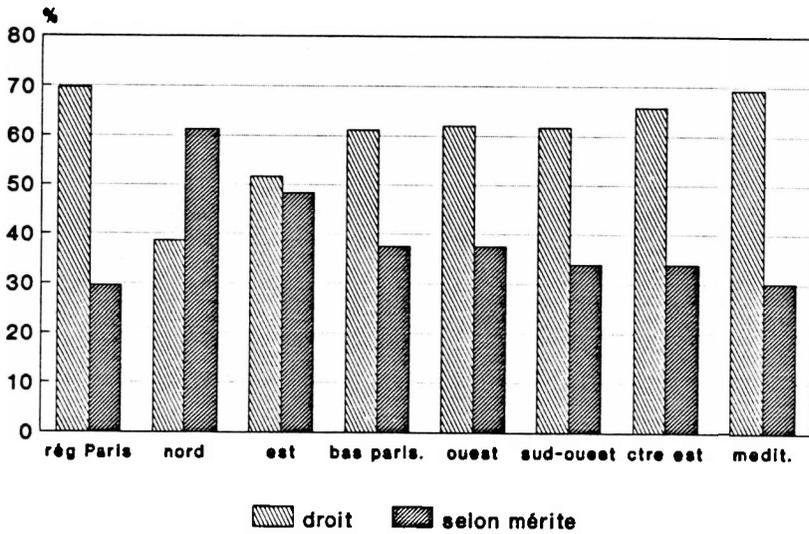
**Tableau N°10**  
**Le RMI devrait-il être un droit automatique**  
**ou bien devrait-il se mériter par un effort particulier ?**  
*... Selon qu'un membre du foyer de l'enquêté se sent menacé de chômage (1989)*

	oui, mais pas actuellement %	oui, déjà au chômage %	non %	Ensemble %
. droit automatique .....	66,6	71,1	59,6	61,9
. se mérite par un effort .	32,8	28,9	39,7	37,5
. ne sait pas .....	0,6	0,0	0,9	0,6
	-----	-----	-----	-----
. Total .....	100,0	100,0	100,0	100,0

Les réponses à cette question sont très corrélées avec la région où habite l'enquêté (Graphique N°2). Seulement 39% des habitants du Nord accorderaient automatiquement le RMI à ceux qui se trouvent en difficulté, alors que 7 Franciliens sur 10 octroieraient cette aide sans condition. Autre région un peu moins généreuse : l'Est ( 52%).

## Graphique N°2

**Le RMI devrait-il être un droit automatique,  
ou bien devrait-il se mériter par un effort particulier ?**  
... Selon la région de l'enquête (1989)



Crédoc enquête "Aspirations" fin 1989

Le Nord et l'Est étant durement touchés par la crise économique, on pourrait interpréter leur opinion par le désir d'obtenir *"plus d'emplois et moins d'assistance"*.

Les variations selon l'âge sont aussi très nettes : alors que les plus de 65 ans approuvaient plus que les autres classes d'âge le principe du RMI, en ce qui concerne la question d'une éventuelle contrepartie, ils se font distancer par les plus jeunes. En effet, les moins de 35 ans rejettent plutôt l'idée d'un jugement moral sur l'attitude des *"allocataires du RMI"*. Pour eux, toute personne nécessiteuse doit pouvoir en bénéficier automatiquement.

Tableau N°11

**Le RMI devrait-il être un droit automatique,  
ou bien devrait-il se mériter par un effort particulier ?  
... Selon l'âge de l'enquêté (1989)**

	Droit automatique %	Se mériter par un effort %	ne sait pas %	Total %
. 24 ans et moins .....	69,7	29,9	0,3	100,0
. 25 à 34 ans .....	66,9	32,9	0,2	100,0
. 35 à 49 ans .....	59,8	39,4	0,9	100,0
. de 50 à 64 ans .....	52,9	46,8	0,2	100,0
. plus de 65 ans .....	62,9	35,8	0,9	100,0
. Ensemble .....	61,9	37,5	1,3	100,0

C'est dans une optique très large d'aide aux plus démunis que se placent les enquêtés ayant choisi l'assertion *"cela devrait être un droit automatique"*. Pour 76% d'entre eux, le RMI *"donnera le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir"*. De même, 70% d'entre eux pensent que *"prendre en charge les familles défavorisées, cela leur permet de vivre"*. Leurs réponses vont dans le même sens en ce qui concerne le problème du chômage : ainsi, 83% estiment normal d'indemniser tous les chômeurs et 68% préconisent l'augmentation des indemnités-chômage en cas d'excédents des comptes de l'assurance-chômage (plutôt que de diminuer les cotisations).

## SECTION 3

### L'insertion : un droit ou un devoir du bénéficiaire ?

Lorsque l'on introduit dans la question la notion de projet d'insertion, les opinions sont totalement différentes : ce qui corrobore bien l'idée que c'est l'aspect moralisateur du mérite ou de l'effort qui est rejeté et ceci face à l'idée d'automaticité. En effet, près de 72% de la population jugent normal qu'un projet d'insertion soit la contrepartie du versement.

Tableau N°12

**En fait, le versement de l'allocation du revenu minimum est accordé en contrepartie d'un projet d'insertion du bénéficiaire.**

**Trouvez-vous normal de demander cette contrepartie ? (1989)**

	%
1. oui .....	71,6
2. non .....	27,8
3. ne sait pas .....	0,6
	-----
Ensemble .....	100,0

On observe une très forte corrélation entre cette question et celle précédemment traitée : si les enquêtés ayant choisi l'assertion selon laquelle *"cette aide devrait se mériter par un effort particulier"* utilisent massivement la réponse *"le projet d'insertion est une contrepartie normale"*, ceux qui ont penché pour le *"droit automatique"* se répartissent entre les deux modalités. Malgré la clarification de la notion de contrepartie (sous la forme d'un projet d'insertion), 40% d'entre eux refusent l'idée d'assujettir le versement du RMI à un quelconque contrat (Tableau N° 13), ce qui correspond au total à 24 % des Français.

Tableau N°13

**Croisement de la question relative au versement du RMI avec ou sans condition  
et de la question concernant le projet d'insertion  
comme contrepartie normale de cette aide  
(1989)**

Insertion \ le RMI :	Droit automatique %	Se mériter par un effort %	Ne sait pas %	Ensemble %
contrepartie normale..	59,9	91,1	61,2	71,6
contrepartie anormale	39,5	8,7	7,3	27,8
ne sait pas .....	0,6	0,2	30,7	0,6
	-----	-----	-----	-----
Total.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Exemple de lecture: 59,9% de ceux qui pensent que le RMI devrait être un droit automatique quand on est en dessous d'un minimum trouvent normal que le RMI soit accordé en contrepartie d'un projet d'insertion du bénéficiaire.

Toutefois, les avis sont partagés quant aux raisons de mettre en place ce projet d'insertion. Deux optiques sont envisageables. La première consiste à percevoir le projet d'insertion comme un **devoir** du bénéficiaire : il doit donner des gages de sa bonne volonté en échange de la prestation qui lui est versée.

La deuxième considère l'insertion comme un **droit** du prestataire, un objectif à atteindre car *"il ne suffit pas de distribuer de l'argent pour vraiment aider les pauvres"*.

Ainsi, parmi les 72% d'enquêtés qui trouvent normal de demander en contrepartie un projet d'insertion, 70% se situent dans la deuxième catégorie (ce qui correspond, grosso modo, à la moitié de la population totale) (Tableau N°14).

Tableau N°14

**Pourquoi trouvez-vous normal de demander cette contrepartie ?**  
*(pour ceux qui trouvent normal cette demande) (1989)*

	%
1. parce qu'il n'est pas normal de distribuer de l'argent sans contrepartie .....	29,7
2. parce qu'il ne suffit pas de distribuer de l'argent pour vraiment aider les pauvres	69,9
3. ne sait pas .....	0,4
Total .....	100,0

Le diplôme possédé influe beaucoup sur les réponses. Plus il s'élève, plus les réponses "pour mieux aider" augmentent ; elles passent de 64% pour les non-diplômés à 82% pour les titulaires du bac.

Tableau N°15

**Les raisons évoquées pour justifier la contrepartie**  
*... Selon le niveau de diplôme de l'enquête*  
*(pour ceux qui trouvent normal cette demande) (1989)*

	aucun, cep %	bepc, be %	bac, études sup. %	Ensemble %
1. parce qu'il n'est pas normal de distribuer de l'argent sans contrepartie .....	35,5	26,6	18,1	29,7
2. parce qu'il ne suffit pas de distribuer de l'argent pour vraiment aider les pauvres	64,0	73,4	81,6	69,9
3. ne sait pas .....	0,5	0,0	0,3	0,4
Total .....	100,0	100,0	100,0	100,0

On retrouve cette tendance quand on observe les réponses selon la profession et la catégorie sociale : les cadres supérieurs et professions libérales se prononcent très nettement en faveur de "la contrepartie comme devoir de la société vis-à-vis du bénéficiaire": près de 9 cadres supérieurs/professions libérales sur 10 sont dans ce cas. Au contraire, agriculteurs et indépendants se montrent moins favorables à l'aide gratuite

et ils sont rejoints, en cela, par une partie des ouvriers. Bénéficiant en moyenne de salaires peu élevés, on peut supposer que ceux-ci se hérissent à la pensée que d'autres puissent, sans travailler, bénéficier d'une somme qui, pour certains, n'est pas très éloignée de ce qu'ils gagnent chaque mois.

Tableau N°16

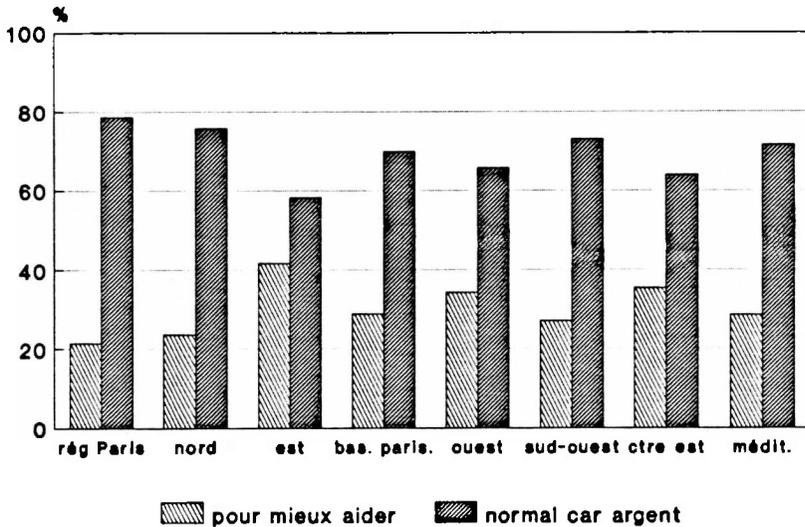
**Les raisons évoquées pour justifier la contrepartie**  
*... Selon la profession de l'enquêté*  
*(pour ceux qui trouvent normal cette demande) (1989)*

	Normal car argent %	Argent pas suffisant %	Ne sait pas %	Total %
agriculteur .....	42,8	57,2	0,0	100,0
indépendant .....	31,4	68,6	0,0	100,0
cadre sup./prof. libérale ...	12,2	87,8	0,0	100,0
profession intermédiaire ..	25,8	74,2	0,0	100,0
employé .....	26,9	73,1	0,0	100,0
ouvrier .....	36,6	62,9	0,5	100,0
retraité .....	31,7	67,6	0,7	100,0
autre inactif .....	27,5	71,8	0,7	100,0
Ensemble .....	29,7	69,9	0,4	100,0

De fortes corrélations existent aussi entre cette question et la région de résidence de l'enquêté (Graphique N°3). On retrouve chez les Franciliens un profond désir d'aider au maximum les plus défavorisés (79% de ceux qui approuvent la contrepartie estiment que l'aide financière ne suffit pas). Les Nordistes qui subordonnaient le revenu au mérite du solliciteur (61% d'entre eux jugeaient que cette aide devait se mériter par un effort particulier, contre seulement 37% dans l'ensemble de la population) pensent toutefois que le versement doit s'accompagner d'un effort d'insertion de la part de la société (76% de ceux qui se déclarent favorables au projet d'insertion donnent pour raison "il ne suffit pas de donner de l'argent"). Par contre, les habitants de l'Est émettent des opinions plus strictes à ce sujet : 42% des personnes de l'Est qui estimaient justifiée la contrepartie trouvent anormal de distribuer de l'argent sans exiger de contrepartie (contre 30% en moyenne dans la population totale).

## Graphique N°3

**Raisons évoquées pour justifier la contrepartie**  
*... Selon la région de l'enquête*  
*(pour ceux qui trouvent normal cette demande) (1989)*



Credoc enquête "Aspirations" fin 1989

Des variations, peut-être moins nettes, sont aussi à noter concernant le niveau d'équipement et le revenu. Les réponses évoluent de la même manière que celles liées au diplôme : plus le niveau de vie s'élève, plus les réponses *"parce qu'il ne suffit pas de distribuer de l'argent pour aider les plus pauvres"* augmentent.

Tableau N°17

**Raisons évoquées pour justifier la contrepartie**  
**... Selon le niveau d'équipement**  
*(pour ceux qui trouvent normal cette demande) (1989)*

	Normal car argent %	Argent pas suffisant %	Ne sait pas %	Total %
0,1,2 équipements .....	31,9	67,8	0,3	100,0
3,4 équipements .....	28,5	70,9	0,6	100,0
5,6,7 équipements .....	25,7	74,4	0,0	100,0
Ensemble .....	29,7	69,9	0,4	100,0

On peut donc distinguer grosso modo trois grands groupes d'individus (tableau N° 18):

- Tout d'abord, les *"irréductibles"* (30% de la population) qui s'opposent à la notion même de contrepartie. La société doit assurer à chacun de ces citoyens un revenu minimum et ceci automatiquement. Ces enquêtés critiquent d'ailleurs la société actuelle et préconisent des réformes radicales pour la changer. Très favorables au principe du RMI, ils l'accorderaient tant que le bénéficiaire éprouve des difficultés. Le représentant-type de ce groupe est plutôt jeune, vit seul et a des revenus modestes.
- Viennent ensuite ceux qui perçoivent le projet d'insertion, non pas comme un outil permettant de mesurer l'effort du *"prestataire du RMI"* et donc comme un instrument de contrôle, mais plutôt comme un complément indispensable à l'aide financière. Aider les plus pauvres, ce n'est pas seulement donner de l'argent, c'est aussi tout mettre en oeuvre pour favoriser leur *"réintégration dans le circuit"*. Ils représentent 50% de la population et se caractérisent, entre autres, par un niveau d'études supérieur à la moyenne. Par le biais des associations et des équipements collectifs, ils participent plus que la moyenne des Français à la vie sociale.

- Enfin, dans le dernier groupe (environ 20%), on trouve des individus qui, plus que la moyenne, sont défavorables au RMI car, selon eux, il n'incite pas à travailler et qui ne l'accorderaient qu'à ceux qui le méritent. Le projet d'insertion n'apparaît donc pas chez eux comme une mesure nécessaire pour renforcer l'efficacité de l'aide. C'est à l'aspect moralisateur de la contrepartie qu'ils adhèrent. Peu diplômé, l'enquêté de ce groupe est souvent une personne âgée vivant en province .

**Tableau N°18****Principales caractéristiques des différents groupes****Groupe 1 : les "irréductibles".**

- 88% d'entre eux pensent que le RMI devrait être un droit automatique (62% en moyenne).
- 73% verseraient le RMI tant que la situation du bénéficiaire l'exige (65%).
- 82% pensent que tous les chômeurs doivent être indemnisés (77% des Français sont de cette avis).
- 29% des personnes de ce groupe souhaitent des réformes radicales pour changer la société (21% dans l'ensemble de la population).
- 32% ont moins de trente ans (25%).
- 38% vivent seuls (33% des Français vivent seuls).

**Groupe 2 : les "libéraux"**

- 49% laissent le choix aux femmes ayant des enfants en bas âge de travailler si elles le désirent (43% dans l'ensemble de la population).
- 28% des enquêtés de ce groupe ont au moins le bac (23% en moyenne).
- 55% souhaitent des réformes progressives pour changer la société (51%).
- 19% fréquentent régulièrement une bibliothèque (16% des Français dans ce cas).

**Groupe 3 : "les moralisateurs"**

- 40% d'entre eux pensent que le RMI n'incite pas à travailler (30% en moyenne).
- Pour 8% d'entre eux, le RMI doit être versé pendant trois mois (4% des enquêtés ont choisi cette durée de versement).
- 33% des "moralisateurs" n'ont aucun diplôme (26% de la population n'ont aucun bagage scolaire).
- 46% ont plus de 50 ans (40% en moyenne).

## SECTION 4

### La formation : un effort suffisant ?

Qu'entend-on par "*projet d'insertion*" ? Vu l'hétérogénéité de la population concernée, (niveau de formation, degré de précarité, trajectoire suivie et surtout potentiel de réinsertion de chacun), il est impossible, sous peine d'échec, d'instituer un modèle unique de réinsertion. C'est pourquoi, le projet d'insertion doit, selon les publics bénéficiaires, s'illustrer de manières différentes.

Mais avant de pouvoir reprendre une "vie normale", beaucoup d'étapes sont nécessaires: acquérir ou réacquérir un comportement de sociabilité, apprendre ou réapprendre les éléments de base ( lecture, vie pratique ...).

Ces étapes, primordiales, peuvent-elles constituer la base du projet d'insertion ?

Les Français n'en semblent pas convaincus : 52% d'entre eux estiment que suivre une formation générale n'est pas un effort suffisant pour se voir attribuer le RMI.

Tableau N°19

**Pensez-vous que suivre une formation générale (calcul, lecture, vie pratique)  
est un effort suffisant pour justifier l'attribution  
du revenu minimum d'insertion ?**

	1988 %	1989 %
1. oui .....	43,2	45,5
2. non .....	54,7	52,2
3. ne sait pas .....	2,1	2,3
Total .....	100,0	100,0

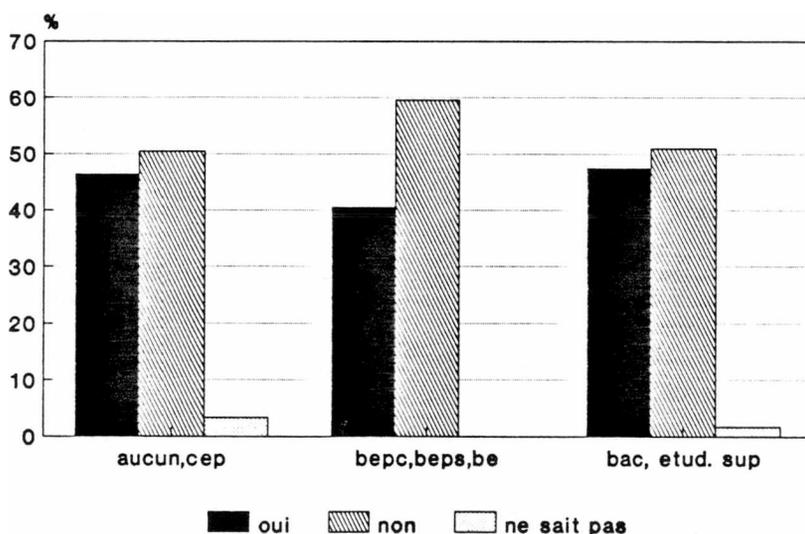
Que signifient ces résultats ? Plusieurs hypothèses sont envisageables. Tout d'abord, on pourrait supposer que c'est le mot *général* qui heurte près de la moitié des Français : l'effort doit se concrétiser par une formation aux débouchés professionnels plus immédiats (stages, apprentissage ...).

Mais n'est-ce pas la notion même de *formation* qui peut être rejetée car jugée insuffisante pour constituer le projet d'insertion ? Dans ce cas, le problème est de savoir ce que les Français entendent par "contrepartie".

En tout état de cause, on ne remarque pas de grandes variations dues aux caractéristiques socio-démographiques. Toutefois, il convient de noter la particularité des enquêtés ayant un niveau d'études moyen (bepc, beps, be). En effet, ils jugent, plus que la moyenne, que suivre une formation générale est un effort insuffisant pour pouvoir bénéficier du RMI :

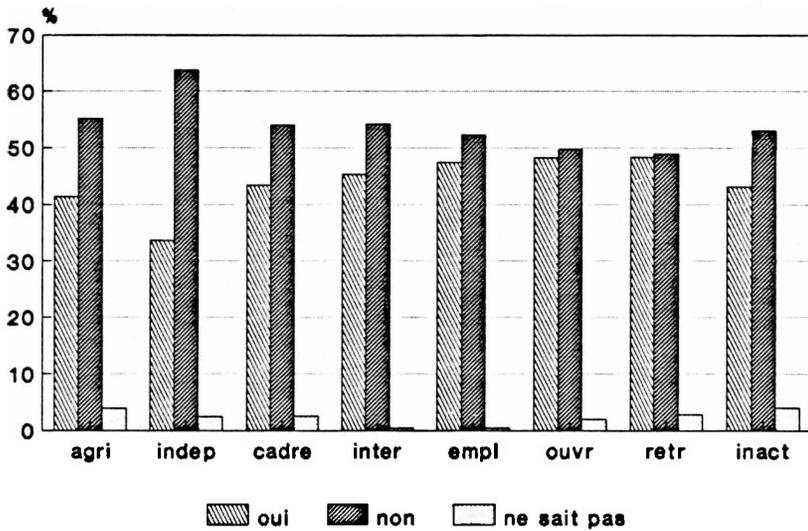
#### Graphique N°4

Suivre une formation générale est-il un effort suffisant ?  
 ... Suivant le niveau de diplôme de l'enquêté (1989)



## Graphique N°5

**Une formation générale est-elle un effort suffisant ?**  
*... Selon la profession et catégorie sociale de l'enquête (1989)*



Credoc enquête "Aspirations" fin 1989

Il n'existe pas non plus de relation directe entre le revenu et les réponses à cette question. Ainsi, les gros revenus (plus de 200 000 Francs) et les revenus "moyens-bas" (ceux dont le foyer dispose d'un revenu annuel compris entre 55 000 et 85 000 Francs) s'accordent pour trouver insuffisant une simple formation générale (Tableau N°20). On peut avancer comme explication que les bénéficiaires de ces revenus "moyens-bas" se situent financièrement juste au dessus de ceux qui touchent le RMI mais qu'eux-mêmes ne sont pas susceptibles d'en bénéficier (certains doivent ne pas dépasser de beaucoup le seuil limite). Ils éprouveraient alors de la méfiance et de l'hostilité face à ce qu'ils considèrent non seulement comme de la concurrence, mais aussi comme une injustice.

**Tableau N°20**

**Suivre une formation générale est-il un effort suffisant pour l'attribution du RMI ?**  
*... Suivant le revenu annuel du foyer de l'enquête (1989)*

	oui %	non %	ne sait pas %	Total %
. moins de 55 000 F .....	48,1	46,9	5,0	100,0
. de 55 000 à 84 999 F .....	44,1	55,0	0,9	100,0
. de 85 000 à 119 999 F .....	47,3	50,5	2,1	100,0
. de 120 000 à 199 999 F .....	48,6	50,6	0,8	100,0
. plus de 200 000 F .....	41,1	55,6	3,3	100,0
. revenus non déclarés .....	40,9	54,7	4,4	100,0
. Ensemble .....	45,5	52,2	2,3	100,0

Les ouvriers, dont plus d'un tiers trouvent anormal de distribuer de l'argent sans exiger de contrepartie, ne nient pas l'importance et la nécessité d'une formation générale pour les bénéficiaires du RMI. Que ceux-ci s'engagent à entreprendre une formation paraît, pour 48% des ouvriers, un effort suffisant. Ils sont rejoints en cela par les retraités (48%) et les employés (47%). Les cadres supérieurs sont plus mitigés à ce sujet : seulement 43% d'entre eux sont de cet avis. Quant aux indépendants et aux agriculteurs, ils manifestent une certaine hostilité à cette proposition : 64% des indépendants et 55% des agriculteurs trouvent insuffisant un tel effort.

## SECTION 5

### Généreux, jusqu'à quel point ?

Selon l'article 16 de la loi, *"l'allocation est accordée pour une période dont la durée est fixée par décret. Elle est renouvelable"*. Actuellement, cette durée est fixée à trois mois renouvelables. A cette échéance, le dossier est réexaminé afin de faire le point, notamment sur le respect par le bénéficiaire des engagements qu'il a pris.

Interroger les Français sur ce sujet équivaut à mesurer leur générosité et surtout à savoir pendant combien de temps ils acceptent de prendre en charge (par l'intermédiaire de la société) les plus pauvres.

Les partisans de la durée maximale de versement ("tant que la situation du bénéficiaire le justifie") restent majoritaires et sont mêmes plus nombreux qu'en 1988 : 65% en 1989, contre 59% en 1988. Les Français préconisent donc, non pas des actions ponctuelles, mais bien une politique de lutte contre la pauvreté.

Tableau N°21

**Vous, personnellement, pensez-vous que cette aide devrait être versée pendant :**

	1988 %	1989 %
1. trois mois .....	5,0	4,4
2. six mois .....	12,2	9,1
3. un an .....	19,4	16,7
4. trois ans .....	3,3	3,4
5. tant que justifié*.....	58,9	65,2
6. ne sait pas .....	1,1	1,3
Total .....	100,0	100,0

\* "tant que justifié" est l'abréviation de l'assertion "tant que la situation du bénéficiaire le justifie"

La modalité la plus retenue, après l'assertion "*tant que la situation du bénéficiaire le justifie*", correspond à une durée de versement d'un an (17%). Les autres modalités sont nettement moins représentées. On peut noter le faible pourcentage des réponses "*trois ans*" (3%). Il s'explique sans doute par le fait que cette période, certes limitée dans le temps, est associée dans l'esprit des enquêtés à une période illimitée et donc se rapproche de l'assertion "*tant que la situation du bénéficiaire le justifie*".

Le choix de la durée de versement est extrêmement corrélé avec la question "*le RMI devrait-il être un droit automatique ou devrait-il se mériter par un effort particulier ?*" (Tableau N°22). En effet, six enquêtés sur dix ayant répondu "*trois ou six mois*" n'accorderaient le RMI qu'à ceux qui le méritent (alors qu'il n'y a que 37% de la population ayant choisi cette proposition). D'ailleurs, plus la durée de versement choisie est grande, plus sont nombreux ceux qui ont choisi le "*droit automatique*".

**Tableau N°22**

**Choix de la durée de versement du RMI  
selon la question  
"le RMI devrait-il être attribué automatiquement  
ou se mériter par un effort particulier ?" (1989)**

	Droit automatique %	Se mériter par un effort %	Ne sait pas %	Total
1. trois ou six mois .....	39,5	60,5	0,0	100,0
2. un ou trois ans .....	56,6	43,1	0,3	100,0
3. tant que justifié .....	68,9	30,7	0,4	100,0
4. ne sait pas .....	29,3	51,6	10,1	100,0
Ensemble .....	61,9	37,5	0,5	100,0

Exemple de lecture : 60,5% de ceux qui accorderaient le RMI pendant une période de trois ou six mois pensent que cette prestation devrait se mériter par un effort de la part du bénéficiaire.

Plus que la moyenne des Français, les enquêtés de la catégorie *"tant que justifié"* se plaignent de l'insuffisance des prestations familiales (74%, contre 70% dans l'ensemble de la population). Davantage au chômage que les autres, ils préconisent une prise en charge des pauvres par la société. Très favorables au RMI (95%), ils l'accorderaient automatiquement (69%) car *"cela donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir"* (76%, contre 67% en moyenne).

Au contraire, les partisans du versement minimal (trois ou six mois) sont plus souvent défavorables à la mesure (28,5%, contre 8%) car elle *"risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail"* (59% de ceux qui ont choisi l'item *"trois ou six mois"* le pensent ; ils ne sont que 30% dans la population totale). Il s'agit là de personnes plutôt frileuses à l'égard de la politique d'indemnisation des chômeurs et d'aide aux pauvres en général : ainsi, plus de la moitié des enquêtés de cette catégorie jugent que prendre en charge les familles les plus défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités (35% dans l'ensemble de la population).

On ne constate pas ici un effet revenu très important (mesuré à la fois par le revenu annuel du foyer et par le niveau d'équipement). Toutefois, on peut noter que les enquêtés ayant un niveau de vie modeste sont un peu plus représentés dans la catégorie *"autant que justifié"* que les autres : ainsi 67% de ceux qui possèdent moins de deux équipements et 67% de ceux disposant de moins de 55 000 Francs annuels verseraient cette prestation tant que nécessaire (Tableaux N°23 et 24).

Tableau N°23

**Durée de versement choisie**  
*...Selon le niveau d'équipement de l'enquête (1989)*

	Trois ou six mois %	Un ou trois ans %	Tant que justifié %	Ne sait pas %	Total %
0,1,2 équipements ....	12,8	18,5	67,4	1,3	100,0
3,4 équipements .....	13,4	20,7	64,9	1,1	100,0
5,6,7 équipements ....	16,8	23,7	57,6	1,8	100,0
Ensemble .....	13,5	20,0	65,2	1,3	100,0

Tableau N°24

**Durée de versement choisie**  
*... Selon le revenu annuel du foyer de l'enquête (1989)*

	trois ou six mois %	un ou trois ans %	tant que justifié %	ne sait pas %	Total %
. moins de 55 000 F .....	16,4	16,0	66,7	0,9	100,0
. de 55 000 à 84 999 F ...	12,8	22,4	64,0	0,8	100,0
. de 85 000 à 119 999 F	12,3	21,7	64,6	1,3	100,0
. de 120 000 à 199 999 F	13,4	18,3	67,5	0,8	100,0
. plus de 200 000 F .....	17,5	21,6	59,8	1,2	100,0
. non déclaré .....	11,1	19,9	65,8	2,9	100,0
Ensemble .....	13,5	20,0	65,2	1,3	100,0

Les indépendants restent sur une position plus restrictive que les autres catégories : 24% d'entre eux limitent le versement à trois ou six mois. Ils s'opposent en cela aux cadres supérieurs qui, très "libéraux", plébiscitent (81%) le choix du versement illimité dans le temps. On peut noter que les agriculteurs se situent dans une position intermédiaire (29% choisissent une durée, certes limitée, mais qui peut varier de un an à trois ans).

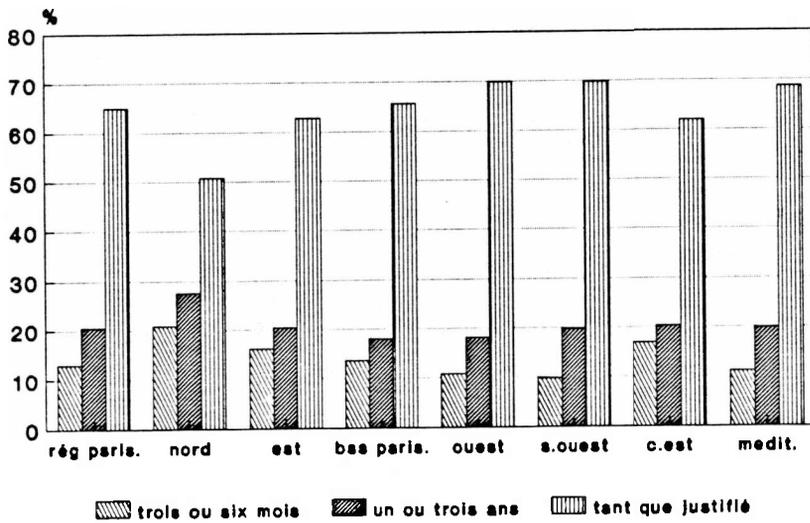
**Tableau N°25**

**Durée de versement choisie**  
*... Selon la profession de l'enquêté (1989)*

	trois ou six mois %	un ou trois ans %	tant que justifié %	ne sait pas %	Total %
. agriculteur .....	11,9	28,7	56,7	2,7	100,0
. indépendant .....	23,7	24,6	50,5	1,1	100,0
. cadre sup./prof. libérale	9,9	7,8	80,9	1,4	100,0
. profession intermédiaire	15,0	22,3	61,7	1,0	100,0
. employé .....	13,1	19,9	65,7	1,2	100,0
. ouvrier .....	13,5	17,5	67,9	1,0	100,0
. retraité .....	14,5	21,2	61,3	2,9	100,0
. autre inactif .....	11,1	20,2	68,5	0,0	100,0
Ensemble .....	13,5	20,0	65,2	1,3	100,0

Les habitants de la région parisienne, qui, sur les questions précédentes, avaient les opinions les plus généreuses à propos du RMI, adoptent une attitude moyenne en ce qui concerne la durée de versement. Ils se font distancer sur "l'échelle de la solidarité" par les habitants de l'Ouest, du Sud-Ouest et par les méridionaux.

**Graphique N°6**  
**Durée de versement choisie**  
 ... Selon la région de l'enquête (1989)



Credoc enquête "Aspirations" fin 1989

## SECTION 6

**Le R M I est-il perçu comme une incitation à la paresse ?**

Le RMI peut entraîner des effets pervers : la "désincitation" au travail n'en est pas un des moindres. La prestation ne risque-t-elle pas de permettre le choix entre travail et non-travail ? A composition égale, la différence de revenus n'est, en effet, pas si grande entre une famille bénéficiant du RMI et un ménage disposant du SMIC. De ce fait, l'utilité marginale du travail peut paraître faible.

Ce risque n'est perçu comme tel que par une minorité de Français : 30% d'entre eux pensent que cette aide "risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail". Ce qui traduit une stabilité de l'opinion publique, puisque ce pourcentage était de 29% en 1988.

Tableau N°26

**A propos de cette aide, pensez-vous plutôt que ?**

	1988 %	1989 %
1. Cela risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher de travail .....	29,0	30,2
2. Cela leur donnera le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir .....	69,0	67,3
3. Ne sait pas .....	2,0	2,5
Total .....	100,0	100,0

Si le revenu et le niveau d'équipement influent peu sur le choix de la réponse, la situation de l'enquêté est un des facteurs qui joue le plus (Tableau N°27) : les actifs occupés s'opposent très nettement ici aux chômeurs. En choisissant massivement le second item, les chômeurs rejettent l'idée d'une inactivité voulue et pleinement acceptée. Pour eux, le fait de ne pas travailler n'est pas un choix personnel, mais bien un drame douloureusement vécu.

**Tableau N°27**

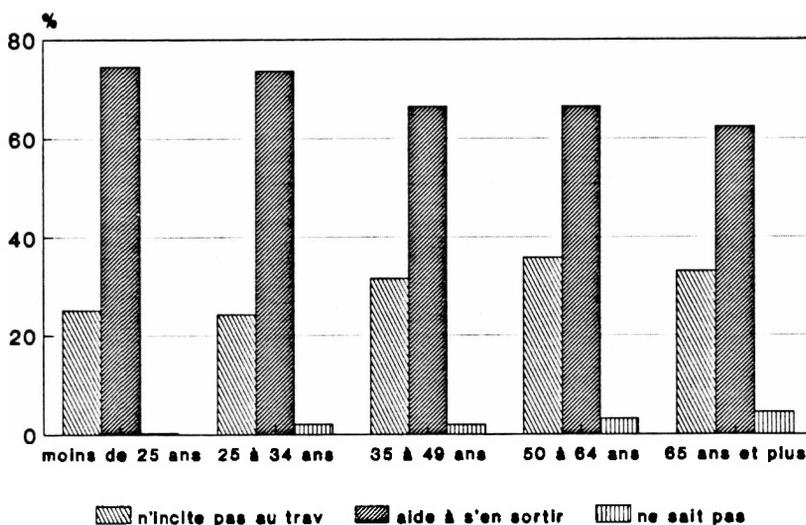
**Le RMI et l'incitation au travail**  
 ... Selon la situation de l'enquêté (1989)

	n'incite pas à travailler %	aide à s'en sortir %	ne sait pas	Total %
actifs occupés .....	31,8	66,3	1,9	100,0
inactifs .....	30,0	67,0	3,0	100,0
chômeurs .....	21,1	75,3	3,6	100,0
Ensemble .....	30,2	67,3	2,5	100,0

D'ailleurs, on peut constater que ceux qui accusent le RMI d'"inciter à la paresse" ont des opinions très critiques vis-à-vis de l'Etat-providence. Non seulement ils s'opposent au RMI (18% y sont favorables, contre 8% dans l'ensemble de la population), mais plus de la moitié d'entre eux estiment que "*prendre en charge les familles les plus défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités*" (contre 35% en moyenne). De même, ils sont plus souvent contre une politique d'indemnisation de l'ensemble des chômeurs (32% contre 23%) et avancent plus l'argument que cela risque d'encourager les "*chômeurs professionnels*". Il faut dire qu'ils se sentent peu concernés par la précarité de l'emploi et par la pauvreté en général puisque huit fois sur dix, ils n'ont pas connu le chômage ces dix dernières années. Ils sont d'autre part relativement âgés.

L'âge est très corrélé avec cette question relative au risque potentiel d'incitation à l'inactivité : les jeunes adhèrent moins que leurs aînés à une telle théorie.

**Graphique N°7**  
**Le RMI et l'incitation au travail**  
 ... Selon l'âge de l'enquêté (1989)



Credoc enquête "Aspirations" fin 1989

Ce ne sont pas les enquêtés exerçant les professions les moins bien rémunérées qui associent le plus le RMI à la "désincitation" au travail. Ce sont pourtant eux qui pourraient le plus comparer leur revenu - obtenu par un travail - à celui d'un allocataire du RMI. Mais ce sont les agriculteurs et les indépendants : plus de 40% d'entre eux estiment que cette aide n'incite pas à chercher du travail. Par contre, les cadres n'envisagent pas qu'un choix puisse se faire entre RMI et travail.

Tableau N°28

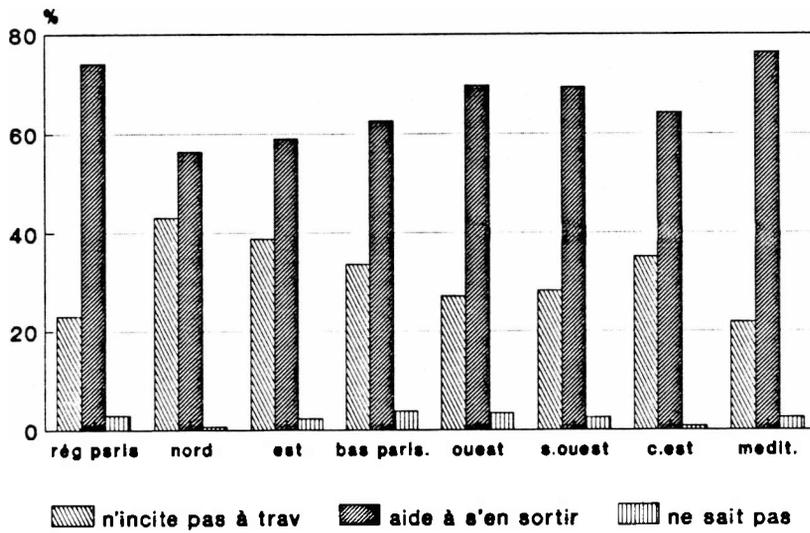
**Le RMI et l'incitation au travail**  
*... Selon la profession de l'enquêté (1989)*

	n'incite pas à travailler %	aide à s'en sortir %	ne sait pas %	Total %
agriculteur .....	42,5	53,7	3,8	100,0
indépendant .....	41,4	58,6	0,0	100,0
cadre sup/prof libérale ...	22,0	74,2	3,8	100,0
profession intermédiaire	28,7	69,1	2,2	100,0
employé .....	32,2	66,0	1,8	100,0
ouvrier .....	26,9	71,0	2,1	100,0
retraité .....	33,8	61,3	4,9	100,0
autre inactif .....	26,8	72,2	1,3	100,0
Ensemble .....	30,2	67,3	2,5	100,0

Comme pour les autres questions concernant le RMI, on retrouve des oppositions régionales : Paris et sa région, ainsi que la Méditerranée, s'opposent au Nord et à l'Est, régions plus fortement critiques vis-à-vis de cette prestation (Graphique N°8).

## Graphique N°8

**Le RMI et l'incitation au travail**  
*.. Selon la région de l'enquête (1989)*



Credoc enquête "Aspirations" fin 1989

## SECTION 7

### Le RMI et le "travail au noir"

Le RMI n'a pas pour vocation de se substituer à un revenu et surtout de se télescoper avec le SMIC : il ne peut, au mieux, qu'assurer la satisfaction des besoins les plus élémentaires (alimentaires en particulier). Mais avec 2 000 Francs par mois, se nourrir, se loger, s'habiller et aussi retrouver une vie sociale (par le biais des sorties par exemple) n'est pas chose évidente.

Le montant de 4 200 Francs alloué à une famille avec deux enfants est plus de deux fois inférieur au revenu que l'opinion publique estime minimum pour une famille de cette composition (9 404 Francs) (cf. Section 9).

Comment faire avec une telle somme pour avoir un semblant de vie normale ?

Pour ceux qui le peuvent, une des solutions n'est-elle pas d'essayer d'arrondir leurs fins de mois grâce à des "petits boulots". N'est-ce pas là d'ailleurs une des possibilités d'insertion, même si elle peut apparaître paradoxale ?

Dans leur majorité, les Français, conscients de la faiblesse monétaire de cette aide, sont indulgents à ce sujet : 60% d'entre eux trouvent normal que les bénéficiaires du RMI essaient d'arrondir leurs fins de mois en faisant des petits boulots non déclarés.

Il n'est pas possible de comparer ces chiffres avec ceux de 1988. En effet, en 1988, la question était posée différemment et avait pour intitulé *"Trouveriez-vous normal que les bénéficiaires du RMI essaient d'arrondir leurs fins de mois en faisant du travail au noir"*. Un

Français sur deux seulement trouvait normal le recours au travail au noir pour les prestataires du RMI.

Cette année, l'expression *"travail au noir"* a été remplacée par celle *"de petits boulots non-déclarés"*. Le libellé de la question influe donc beaucoup sur les réponses. Les petits boulots non déclarés ne sont pas assimilés à "l'industrie" du marché au noir (contre laquelle s'élève une grande partie de l'opinion publique) mais sont plutôt considérés comme un moyen occasionnel et de petite ampleur (l'association des termes petits et boulots) pour sortir d'un moment difficile.

Tableau N°29

**Trouveriez-vous normal que les bénéficiaires du RMI  
essaient d'arrondir leurs fins de mois  
en faisant .....**

	1988	1989
	...du travail au noir	...des petits boulots non déclarés
	%	%
1. oui .....	49,0	60,5
2. non .....	50,0	38,9
3. ne sait pas ..	1,0	0,6
Total .....	100,0	100,0

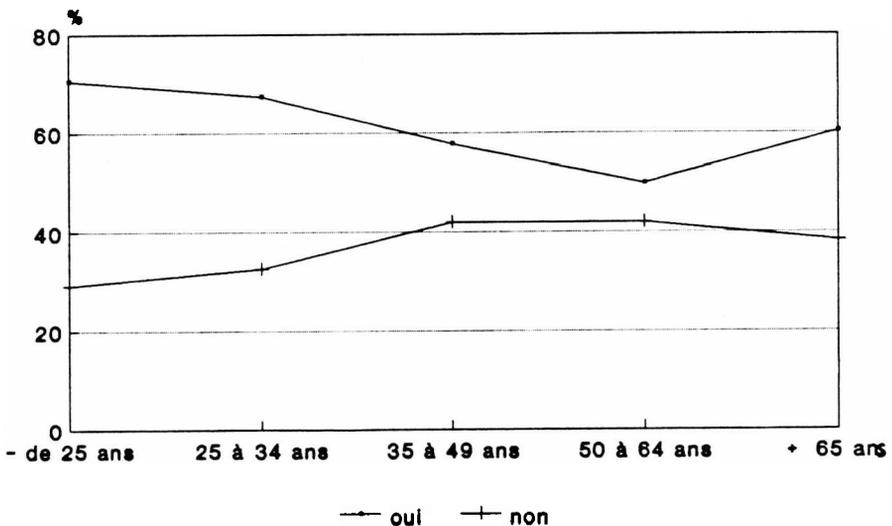
La réponse *"tolérante"* est assez liée aux différentes prises de position sur le RMI. Ainsi, près de 66% de ceux qui ont répondu que le RMI était un droit automatique trouvent normal que les allocataires du RMI arrondissent leurs fins de mois avec des petits boulots. Par contre, seulement 52% des enquêtés ayant répondu *"que cette prestation devait se mériter"* acceptent le recours à de tels petits boulots.

Les critères socio-démographiques de différenciation sur cette question sont essentiellement l'âge, la fréquence du chômage ces dix dernières années et, dans une moindre mesure, la profession.

Les plus jeunes sont ici très tolérants : 70% des moins de 24 ans ne trouvent rien à redire aux petits boulots non déclarés. Ensuite, la fonction qui lie cette réponse à l'âge suit une courbe en U : les 25-34 ans et les 35-49 ans, quoique toujours majoritairement favorables au recours à des petits boulots, le sont moins que les plus jeunes mais plus que leurs aînés en activité. Moins d'une personne âgée de 50 à 64 ans sur deux estime normal de pratiquer une activité non déclarée. Le pourcentage remonte nettement pour les plus de 65 ans qui montrent, encore ici, une assez grande solidarité vis-à-vis des plus démunis.

### Graphique N°9

**Trouveriez-vous normal que les bénéficiaires du RMI  
essaient d'arrondir leurs fins de mois en faisant du travail au noir ?**  
*... Selon l'âge de l'enquête (1989)*



Est-ce par proximité de situation ? Toujours est-il que ceux qui ont le plus souffert du chômage ces dix dernières années se montrent, plus que les autres, favorables au "système D" pour que le bénéficiaire du RMI puisse boucler le budget familial. Plus l'enquête a été au chômage, moins il s'oppose à cette pratique.

**Tableau N°30**

**Trouveriez-vous normal que les bénéficiaires du RMI  
essaient d'arrondir leurs fins de mois  
en faisant des petits boulots non déclarés ?**  
*... Selon le nombre de fois où l'enquête a été au chômage  
ces dix dernières années (1989)*

	oui %	non %	ne sait pas %	Total %
jamais au chômage .....	57,7	41,6	0,7	100,0
une fois au chômage .....	62,8	36,3	0,9	100,0
deux fois au chômage .....	67,6	32,3	0,0	100,0
trois fois au chômage .....	83,8	16,2	0,0	100,0
actuellement à la recherche d'un premier emploi .....	79,2	20,8	0,0	100,0
Ensemble .....	60,5	38,9	0,6	100,0

Quand on observe les réponses suivant la profession de l'enquête, on n'est pas amené aux mêmes conclusions que pour les autres questions concernant le RMI. Alors que jusque-là, les cadres supérieurs/professions libérales avaient émis des opinions traduisant une assez grande générosité vis-à-vis des plus démunis, ils ont des positions plus strictes concernant les petits boulots non déclarés : 58% d'entre eux les trouvent normaux (Tableau N°31).

Par contre, il n'est pas étonnant de constater que les indépendants s'inquiètent de cette "concurrence déloyale" ; ils sont en effet les premiers touchés par ce phénomène. Les plus "tolérants" sont d'une part, les inactifs non retraités (les plus susceptibles d'être tentés par cette solution) et d'autre part les ouvriers (64% d'entre eux n'estiment pas anormal un tel procédé).

**Tableau N°31**

**Trouveriez-vous normal que les bénéficiaires du RMI  
essaient d'arrondir leurs fins de mois  
en faisant des petits boulots non déclarés ?  
... Selon la profession de l'enquêté (1989)**

	oui %	non %	ne sait pas %	Total %
agriculteur .....	54,9	41,8	3,3	100,0
indépendant .....	54,4	45,6	0,0	100,0
cadre sup/prof libérale	57,8	40,8	1,3	100,0
profession intermédiaire	59,2	40,8	0,0	100,0
employé .....	60,5	38,9	0,6	100,0
ouvrier .....	64,4	35,9	0,0	100,0
retraité .....	57,6	41,0	1,3	100,0
autre inactif .....	63,1	36,5	0,3	100,0
Ensemble .....	60,5	38,9	0,6	100,0

## SECTION 8

### Le "M" de R M I

Qu'entend-on par minimum ? S'agit-il d'assurer les besoins élémentaires, de garantir une vie décente et intégrée à part entière dans la société ? Différents points de vue s'opposent à ce sujet, mais pour tous le problème est le même : comment fixer le seuil de pauvreté et par là-même la somme sans laquelle il est impossible de survivre ?

Le CREDOC a interrogé les Français afin de savoir **quelle était la perception qu'ils avaient du seuil de pauvreté**. A cet effet, on leur a demandé *de combien, selon eux, devait disposer par mois, pour la nourriture, un couple de deux enfants afin de ne pas être considéré comme pauvre. La même question leur a été posée pour une personne seule.*

La moyenne obtenue est de 3 996 Francs mensuels pour une famille avec deux enfants. Si l'on fait l'hypothèse d'un coefficient budgétaire de 0,35 (1) pour l'alimentation, on arrive à un revenu mensuel de 11 417 Francs, soit un revenu par jour et par unité de consommation de 140 Francs (2).

En réitérant le même calcul pour le minimum donné pour la nourriture nécessaire à une seule personne (1 895 Francs), on obtient un revenu mensuel de 5 414 Francs, soit 180 Francs par jour .

-----  
 (1) - F. CHATEAU (1990) - "L'opinion publique face au RMI" - Collection des rapports, CREDOC, N°75.

(2) - En retenant l'échelle d'Oxford (soit 2,7 pour un couple avec deux enfants).

**Première constatation :** ce seuil subjectif de pauvreté est largement supérieur aux divers seuils de pauvreté usuellement admis et qui varient entre 55 et 75 Francs par jour et par UC.

**Deuxième remarque :** avec une telle définition, près de la moitié des familles françaises ayant deux enfants seraient considérées comme pauvres. 47% d'entre elles disposent en effet de moins de 11 417 Francs par mois.

D'autre part, vu l'écart-type élevé des réponses (1 400 Francs pour une famille avec deux enfants et 1 157 Francs pour une personne seule), le moins que l'on puisse dire est que les Français ont des avis très diversifiés sur ce que doit être le minimum alimentaire d'une famille de deux enfants ou celui d'une personne seule.

Il y a autant de personnes (7%) qui prétendent que 2 000 Francs suffit pour la nourriture de deux adultes et de deux enfants, que d'individus qui estiment que 6 000 Francs est la somme en-deçà de laquelle le minimum alimentaire n'est pas assuré.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer de telles estimations.

Tout d'abord, ces réponses ne proviennent-elles pas d'une surestimation du poids de l'alimentation dans le budget ou du moins de la difficulté à séparer ce poste des autres postes budgétaires ? Pourtant, afin de prévenir ce biais, le libellé de la question avait été modifié en 1989. En 1988, en effet, il était fait référence à *"la somme disponible chaque jour"*, ce qui avait induit des difficultés pour calculer une consommation, certes quotidienne, mais dont l'échange marchand s'étalait sur une plus longue période. Cependant, le problème est sans doute ailleurs : le choix d'un coefficient de 0,35 pour mesurer la part de l'alimentation ne semble pas adapté au budget des ménages les plus pauvres. Ce coefficient est pourtant nettement supérieur à celui fourni par l'INSEE (0,29) pour les ménages dont le revenu par unité de consommation est le plus faible (1).

-----

(1) Mireille Moutardier : *"Les budgets des ménages en 1984-1985"*, Les Collections de L'INSEE, M136, 1989.

Afin de déterminer la part subjective de l'alimentation dans le budget des plus démunis, nous pouvons exploiter les questions suivantes (posées chaque année dans l'enquête "Aspirations et Conditions de vie des Français") en les reliant à celle concernant le minimum pour la nourriture (1) :

*"Quel est, votre avis, le revenu (par mois) qui paraît vraiment le minimum, dans votre localité, pour une famille ayant deux enfants de moins de 10 ans ? Et quel est ce minimum quand il y a un enfant de plus ?"*

Le revenu minimum cité est de 9 404 Francs en moyenne pour une famille de deux enfants et de 11 238 Francs lorsqu'il y a un enfant de plus.

Notons tout d'abord qu'avec de telles appréciations, 36% des familles françaises avec deux enfants se situent encore en dessous du seuil subjectif de pauvreté.

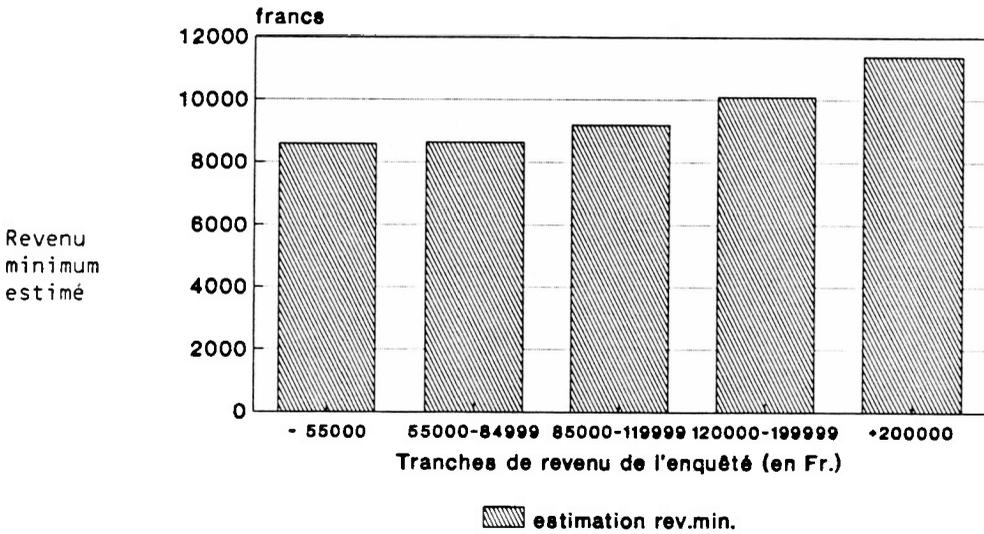
Si l'on effectue le rapport "montant du minimum alimentaire/montant du revenu minimum" (soit 3 996/9 404 Francs), on obtient un coefficient pour l'alimentation s'élevant à 0,42. Ce qui signifie donc que les Français considèrent intuitivement que 42% du budget des plus pauvres sont consacrés à l'alimentation.

### **Des appréciations différentes suivant les catégories sociales**

L'estimation des revenus minimaux croît avec le revenu effectivement perçu par le foyer de l'enquêté. Il en est de même pour le niveau d'équipement : plus la personne interrogée est équipée, plus son estimation du revenu minimum est forte.

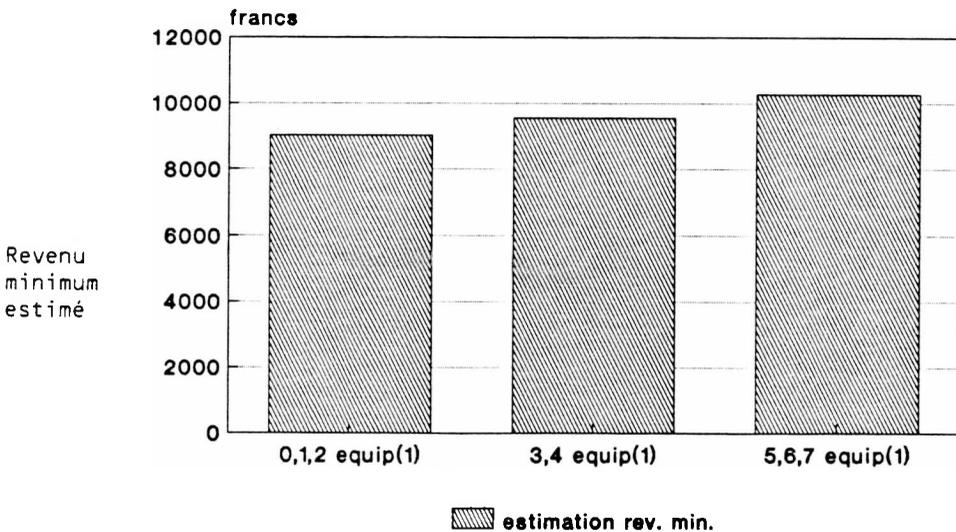
-----  
 (1) La comparaison des deux questions reste, signalons-le, un peu abusive dans la mesure où la première se réfère expressément à la notion de "pauvre", mais pas la seconde.

**Graphique n°10**  
**Estimation du revenu minimum nécessaire pour une famille avec deux enfants**  
*...Selon le revenu annuel du foyer de l'enquêté (1989)*



credoc enquête "Aspirations" fin 1989

**Graphique n°11**  
*...Selon l'indice d'équipement de l'enquêté (1989)*



credoc enquête "Aspirations" fin 1989

(1) - Les équipements retenus sont : la télévision couleur, la machine à laver la vaisselle, le magnéto, le minitel, l'ordinateur domestique, la résidence secondaire, la voiture.

Ce sont les agriculteurs qui apprécient au plus bas le revenu minimum nécessaire à une famille de deux enfants (6 816 Francs). Viennent ensuite les ouvriers (8 643 Francs) et les inactifs (8 937 Francs). Les cadres supérieurs et surtout les professions intermédiaires donnent des estimations beaucoup plus élevées (respectivement 11 003 Francs et 11 146 Francs).

Lorsque l'on compare ces montants au revenu effectivement perçu par le foyer de l'enquêté, on s'aperçoit que les catégories qui ont donné les évaluations les plus basses se sont basées sur leur propre niveau de vie, légèrement corrigé à la baisse. En effet, dans ces cas, l'écart n'est pas si grand entre ce que les foyers enquêtés jugent être le minimum et ce qu'ils touchent eux-mêmes chaque mois. Ils s'estiment donc presque à la limite de ce qu'ils pensent être le minimum.

**Tableau N°32**

**Estimation du revenu minimum pour une famille de deux enfants et revenu effectivement perçu par le foyer de l'enquêté**  
*.....Selon la profession de l'enquêté (1989)*

	Estimation du revenu minimum (en francs)	Revenu mensuel perçu par l'enquêté (en francs)
. Agriculteur .....	6 816	6 922
. Indépendant .....	9 318	14 784
. Cadre supérieur/profession libérale	11 003	20 114
. Intermédiaire .....	11 146	14 086
. Employé .....	10 043	10 774
. Ouvrier .....	8 643	9 758
. Retraité .....	9 267	9 065
. Inactif .....	8 937	9 659
<b>. Ensemble .....</b>	<b>9 406</b>	<b>10 905</b>

Lorsque l'on calcule le coefficient subjectif du poste "alimentation" dans le budget des plus démunis, on remarque qu'il varie énormément d'une catégorie sociale à l'autre. Les groupes qui avaient fourni les estimations de revenu minimum les plus faibles n'ont pas pour autant donné des montants beaucoup plus bas que la moyenne en ce qui concerne la somme minimale nécessaire pour se nourrir.

Tableau N°33

**Coefficient du poste alimentation dans le budget des plus démunis**  
*...Selon la profession de l'enquête (1989)*

	Coefficient
. Agriculteur .....	0,50
. Indépendant .....	0,42
. Cadre supérieur/profession libérale	0,32
. Intermédiaire .....	0,35
. Employé .....	0,40
. Ouvrier .....	0,46
. Retraité .....	0,45
. Inactif .....	0,44
. Ensemble .....	0,42

Peut-on en conclure que les cadres sont plus proches de la réalité (le coefficient INSEE pour l'alimentation des populations aux revenus les plus bas est 0,29) et qu'ils arrivent mieux que les autres à différencier les dépenses purement alimentaires des autres types de dépenses, ou bien doit-on penser que les meilleurs experts en la matière sont les personnes qui sont les plus proches de ce seuil de pauvreté ?

## SECTION 9

## La population concernée selon l'opinion publique

Il paraissait intéressant de savoir comment l'opinion publique voit aujourd'hui le bénéficiaire du RMI ? De qui s'agit-il pour les Français ? Plutôt de familles ou de personnes isolées, de retraités ou d'handicapés ? Pour tenter de le savoir, six possibilités étaient offertes aux enquêtés (tableau N° 34).

Le choix des Français se porte sur deux grandes catégories : *les personnes seules sans ressources et les femmes élevant seules leurs enfants.*

Tableau N° 34

A votre avis, quelles catégories trouve-t-on le plus parmi les bénéficiaires du RMI (1989)?

	%
1. Personnes seules sans ressources .....	29,7
2. Femmes élevant seules leurs enfants .....	20,3
3. Familles ayant des petits revenus .....	17,4
4. Personnes sans domicile fixe .....	13,7
5. Personnes âgées touchant de petites pensions	10,3
6. Adultes handicapés .....	6,4
7. Ne sait pas .....	2,2
	-----
<b>Total</b> .....	<b>100,0</b>

On n'observe pas de grandes différences de réponses selon les caractéristiques socio-démographiques.

Les plus de 65 ans placent les personnes âgées en troisième position, alors que cette catégorie est dans la pratique exclue du champ d'application du RMI du fait de l'existence du minimum vieillesse.

Quant aux 25-34 ans, ils sont 23% à citer les familles à bas revenus comme étant les principaux bénéficiaires de cette aide.

Il semblerait que le niveau de diplôme influe légèrement sur la réponse choisie : ainsi, les titulaires du bac ou d'un diplôme supérieur évoquent plus que la moyenne (32 % contre 29 %) les personnes seules, mais aussi les personnes sans domicile fixe (16 % contre 14 %).

Par contre, le revenu annuel et la profession de l'enquêté sont plus corrélés avec cette question. Ainsi, ce sont les détenteurs d'un revenu compris entre 55 000 et 85 000 Francs qui désignent le plus les personnes seules sans ressources (34%), ceci à l'opposé des plus aisés (revenu supérieur à 200 000 Francs) qui ne sont que 26% à effectuer ce choix. Ces derniers pensent plus que l'ensemble des Français que ce sont les personnes sans domicile fixe qui bénéficient en priorité du RMI (18% contre 14%).

Les indépendants, quant à eux, se distinguent par l'importance de leur choix en faveur des femmes seules élevant leurs enfants (29% d'entre eux répondent ainsi, contre 20% en moyenne). Les professions intermédiaires ne sont que 14% à partager cet avis, mais dans ce groupe, près d'une personne sur quatre pense que les personnes sans domicile fixe sont les principaux bénéficiaires de la prestation.

Les cadres supérieurs semblent mieux au courant de la réalité puisque 58% d'entre eux donnent comme réponse, soit les femmes seules avec enfants, soit les personnes isolées sans ressources (75% des bénéficiaires du RMI sont des personnes isolées).

Nous verrons dans la section suivante, consacrée à l'élaboration d'une typologie, qu'à chaque attitude vis-à-vis du RMI correspond un type de public supposé être le principal bénéficiaire de cette prestation.

## CONCLUSION

### Une approche synthétique des résultats

Une analyse factorielle des correspondances multiples permet de bien synthétiser les résultats et de faire ressortir les grandes tendances actuelles des attitudes des Français vis-à-vis du RMI. Ainsi sont regroupés en zones homogènes ceux qui, grosso-modo, partagent les mêmes opinions à propos du RMI ou sont attirés par les mêmes variables. Pour ce faire, on projette les 2000 individus de notre échantillon sur les variables actives suivantes :

- *Globalement, êtes-vous favorable ou plutôt défavorable au RMI ?*
- *Le RMI est-il un droit automatique ou doit-il se mériter par un effort particulier ?*
- *Le projet d'insertion est-il une contrepartie normale au versement du RMI ?*
- *Quelles sont les raisons de cette contrepartie ? (1)*
- *Suivre une formation générale est-il un effort suffisant pour pouvoir bénéficier du RMI ?*
- *Pensez-vous que cette aide risque d'inciter les gens à ne pas travailler ou au contraire donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir ?*
- *Pendant combien de temps doit être versée cette aide ?*
- *Trouveriez-vous normal que les bénéficiaires du RMI essaient d'arrondir leurs fins de mois en faisant des petits boulots non déclarés ?*
- *Pensez-vous que le fait de prendre en charge les personnes défavorisées leur permet de vivre ou leur enlève tout sens des responsabilités ?*

-----  
 (1) - Sur le libellé exact, cf. tableau N° 14.

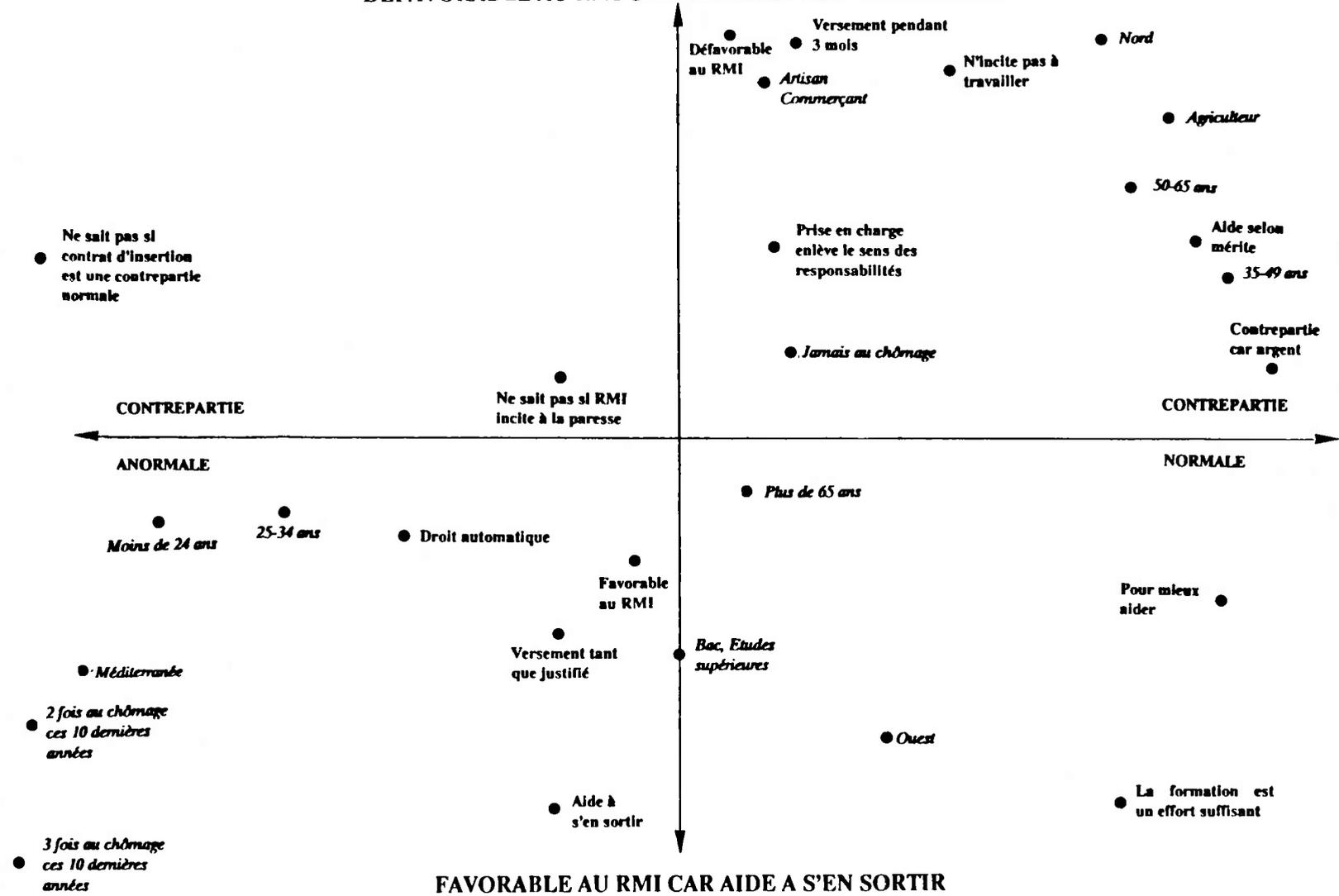
Les variables illustratives nous permettent de caractériser les individus socio-démographiquement. Nous avons retenu :

- L'âge
- Le sexe
- La région de résidence
- Le revenu annuel du foyer
- La profession et catégorie sociale
- Le diplôme possédé
- La fréquence du chômage ces dix dernières années
- Le fait ou non de se restreindre sur certains postes budgétaires.

A la lecture du graphique de la page suivante, on remarque que **le premier axe oppose les individus pour lesquels le projet d'insertion est une contrepartie normale au versement du RMI à ceux qui s'élèvent contre la notion même de contrepartie**. Pour ces derniers, cette aide est un droit dont tout à chacun doit pouvoir bénéficier automatiquement si nécessaire.

Coupons maintenant la carte par un grand axe horizontal. Les deux variables principales concernent, d'une part, **l'opinion générale à propos du RMI** et d'autre part, **l'éventuelle désincitation au travail engendrée par le versement de cette aide**. Ainsi, la zone supérieure englobe ceux qui sont plutôt défavorables à cette mesure et qui l'accusent d'inciter ses bénéficiaires à la "paresse". En revanche, dans la partie située au dessous de l'axe horizontal, nous retrouvons ceux qui se déclarent favorables au RMI et qui pensent qu'il donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir.

DEFAVORABLE AU RMI CAR N'INCITE PAS A TRAVAILLER



Afin de ne pas trop charger le graphique, nous n'y avons transposé que les variables socio-démographiques les plus discriminantes statistiquement parlant (c'est-à-dire celles qui s'écartent le plus de la moyenne).

Comme cela a été vu précédemment, l'âge est un facteur déterminant. D'un côté nous trouvons les moins de 35 ans (en bas, à gauche) qui se déclarent favorables au RMI mais qui jugent anormal d'exiger une contrepartie en échange de son versement. Très généreux, ils accordent cette aide tant que la situation du bénéficiaire le justifie. Les plus âgés, par contre, semblent trouver normal de demander quelque chose en échange du RMI. Mais les raisons de ce choix divergent suivant l'âge: les plus de 65 ans voient dans la contrepartie un moyen pour renforcer l'efficacité de l'aide (ils sont d'ailleurs favorables au RMI contrairement à leurs cadets) tandis que les générations du milieu la trouvent normale car il y a versement d'argent.

Les agriculteurs et les artisans-commerçants se distinguent par une attitude plutôt négative à propos du RMI. Ils se situent dans le cadran en haut à droite, celui qui correspond aux opinions les moins généreuses vis-à-vis de la prestation (durée de versement court en particulier).

Dernier point à noter : l'importance du phénomène "chômage" dans le choix des réponses. Le fait d'avoir connu plusieurs fois le chômage ces dix dernières années rend plus sensible aux problèmes des plus démunis.

On distingue donc sur le graphique trois grands groupes principaux:

- en haut à droite, on retrouve ceux qui se *montrent peu favorables au RMI*, qui l'accusent d'inciter à la paresse et qui bien sûr trouvent normal d'exiger une contrepartie en échange de son versement.
- en bas à droite, sont regroupés les individus qui, certes, sont *favorables au projet d'insertion comme contrepartie du RMI mais ceci afin de mieux aider les intéressés*. Ils approuvent la mise en place de cette mesure.
- en bas à gauche, se trouvent ceux qui *plébiscitent le RMI et le considèrent comme un droit devant être accordé automatiquement en dessous d'un minimum*.

Pour caractériser plus précisément ces attitudes, on opère une classification des individus. Nous obtenons ainsi quatre groupes qui recouvrent bien les oppositions que nous avons mises à jour. Nous retrouvons d'ailleurs, grosso modo, les groupes que nous avons définis dans la section 3 consacrée au projet d'insertion comme contrepartie du RMI.

- **Classe 1 : "les généreux sans condition"** (26% de la population) se distinguent par une totale approbation de cette mesure (95% y sont favorables). Pour eux, son attribution ne doit être assujettie ni à un quelconque mérite du bénéficiaire, ni à la signature d'un contrat. L'intéressé doit pouvoir en bénéficier tant que sa situation le justifie (74% des généreux choisissent l'assertion "tant que justifié"). Les individus de ce groupe estiment que prendre en charge les familles défavorisées leur permet de vivre (66%) et que le RMI donne le coup de pouce pour s'en sortir. Enfin, ils citent plus souvent, parmi les principaux bénéficiaires du RMI, les personnes âgées (13% des enquêtés de ce groupe désignent les personnes âgées comme la principale catégorie de bénéficiaires, contre 10% dans l'ensemble de la population).

Le représentant-type de ce groupe est jeune (45% ont moins de 34 ans alors que cette tranche d'âge représente 37% de la population) et a plus connu que la moyenne des Français le chômage (7% ont été deux fois au chômage ces dix dernières années). Il faut noter qu'il y a une légère sur-représentation dans ce groupe des habitants de la région "Méditerranée" (15% contre 11% en moyenne) et des inactifs non retraités (28% contre 24% dans la population).

- **Classe 2 : les "oui, mais"** (50% de la population) sont, comme les "généreux sans condition", majoritairement favorables au RMI, mais ils l'associent à un projet d'insertion. Tous les enquêtés de ce groupe trouvent normal de demander une contrepartie. Celle-ci peut prendre la forme d'un stage de formation générale (58%)

car cette contrepartie n'est pas un moyen de contrôler l'effort du bénéficiaire mais bien un moyen d'optimiser l'aide. Pour eux, il ne suffit pas en effet de distribuer de l'argent pour aider les plus pauvres (73% justifient ainsi la contrepartie). Loin d'entraîner une désaffectation vis-à-vis du travail, le RMI est perçu comme un moyen de s'en sortir.

Légèrement plus diplômés que l'ensemble des Français (26% possèdent au moins le bac), les enquêtés de cette classe ne se distinguent pas par des particularités socio-démographiques significatives. Mais celle-ci comprend, rappelons-le, la moitié de la population.

- **Classe 3 : "les moralisateurs"** (18%) sont des personnes qui expriment de vives réserves à l'encontre du RMI. Celui-ci est accusé de favoriser la paresse (82% des moralisateurs pensent qu'il n'incite pas à travailler, contre 30% en moyenne). D'ailleurs, de manière générale, les individus de ce groupe sont défavorables à l'idée de prendre en charge les familles les plus défavorisées car cela leur enlève le sens des responsabilités (72% émettent un tel avis). Le projet d'insertion est une contrepartie normale (97%) car il n'est pas bon de donner de l'argent sans rien demander en échange (38%). S'il a lieu, le versement du RMI doit donc être contrôlé et surtout limité dans le temps (49% des moralisateurs choisissent une durée allant de trois à six mois alors que cet item n'est choisi que par 15% de la population). Pour eux, les principaux bénéficiaires du RMI sont les personnes sans domicile fixe.

Ces personnes sont d'âge moyen (45% ont entre 35 et 64 ans) et sont un petit plus souvent que la moyenne des artisans, commerçants.

- **Classe 4 : "les indifférents"** (environ 6%) se distinguent par l'utilisation répétée de la modalité "ne sait pas". On trouve dans ce groupe beaucoup de personnes de plus de 65 ans (36%) et d'individus habitant le bassin parisien (34% contre 19% dans l'ensemble de la population).

# COLLECTION des RaPPORTS

## Récemment parus :

Les inégalités en France et leur évolution depuis une dizaine d'années, par Georges Hatchuel, Viviane Payet-Thouvenot, Guy Poquet, N° 83, Février 1990.

"Conditions de vie et Aspirations des Français", Rapport technique - Vague de Printemps 1990, par l'équipe "Aspirations", N° 84, Août 1990.

Travaux complémentaires sur l'évolution des marchés alimentaires :

- Une classification empirique des produits alimentaires, par François Yvon
- La restauration hors-foyer, par Jean-Marie Farnault

N° 85, Juin 1990.

"Conditions de vie et Aspirations des Français", Perception du cadre de vie et attitudes sur l'Environnement - Vague d'Automne 1989, par Ariane Dufour, N° 86, Octobre 1990.

"Conditions de vie et Aspirations des Français", Les Français et l'Energie - Vague d'Automne 1989, par Françoise Gros, N° 87, Octobre 1990.

Président : Bernard SCHAEFER    Directeur : Robert ROCHEFORT  
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél : (1) 40.77.85.00

CRÉDOC